

# Analyse de la portée juridique des avis du CSRPN

Présentée par Jade Vives

Sous la tutelle de Julien Bétaille, Magali Gerino, Eric Imbert  
et Cécile Dassonville

# Missions

- Analyser la portée juridique des avis du CSRPN grâce à un **inventaire des actes et décisions autour des avis du CSRPN Occitanie**
- **Renforcer la prise en compte des avis en anticipant l'utilisation de ces derniers** par les différents acteurs de la biodiversité (DREAL, asso, juges...)
- Proposer des pistes d'amélioration et de renforcement des synergies entre les instances de gouvernance de la biodiversité au sein de la DREAL Occitanie

**Présentation des résultats de cette analyse  
sur les avis DEP**

# La place du CSRPN dans la procédure DEP : les motifs de dérogation

## **Article L. 411-2 C. environnement**

### **2 conditions cumulatives :**

- Absence de solution alternative
- Maintien dans un état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition

### **1 motif parmi les suivants :**

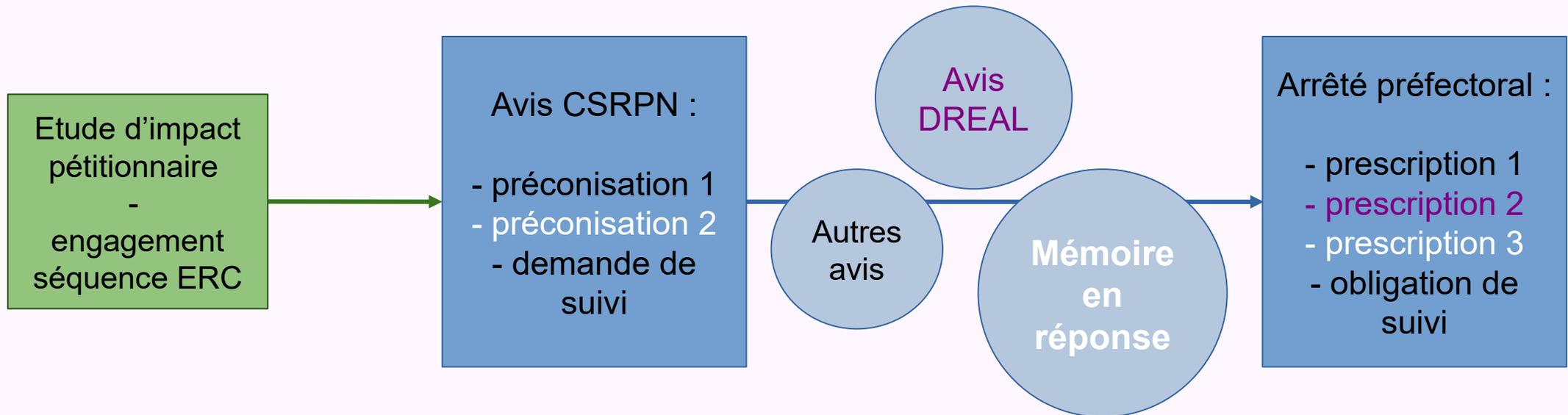
- Intérêt de la protection de la faune et de la flore
- Prévention des dommages
- Santé, sécurité, RIIPM
- Recherche scientifique
- Prise ou détention de certains spécimens

Le CSRPN se prononce sur les conditions et moins sur les motifs de la dérogation

# La création de l'indice de transposabilité

Travail d'analyse approfondie des avis du CSRPN :

- Analyse des prescriptions de l'avis CSRPN et comparaison avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral (et d'autres avis le cas échéant)
- Analyse de la prise en compte des préconisations dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral mesures par mesures



# La création de l'indice de transposabilité

Indice de transposabilité allant de 1 à 4 :

- **4** = toutes les mesures proposées par le CSRPN sont reprises
- **3** = une ou deux mesures proposées par le CSRPN ne sont pas reprises
- **2** = plusieurs mesures proposées par le CSRPN ne sont pas reprises
- **1** = pratiquement aucune mesure n'est reprise, ou l'arrêté est contraire à l'avis du CSRPN

# Le tableau de compilation des avis

- Complétion d'un tableau de tous les avis CSRPN de 2017 à aujourd'hui :

Dossier	Avis CSRPN	Conclusion de l'avis	Mesures préconisées	Arrêté préfectoral	Mesures prescrites	Indice de transposabilité
---------	------------	----------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------------

- Ce tableau sous format Excel **est disponible sur OSMOSE**
- L'analyse porte sur les avis de janvier 2020 à mars 2023
- Retrait des avis « recherche scientifique » qui ne comprennent pas les mêmes préconisations de l'analyse de transposabilité

Sur les 132 avis du CSRPN Occitanie compilés, **63 ont fait l'objet d'une analyse de la transposabilité des mesures**

## L'échantillon étudié

	Favorable	Favorable sous condi- tions	Défavorable	Note de cadrage	Total
Photovoltaïque	0	4	5	0	9
Carrière	3	1	1	0	5
Renouvellement ur- bain	10	18	4	2	34
Aménagement rou- tier	1	1	3	0	5
Prévention	8	1	0	0	9
Autre	0	0	1	0	1
Total	22	25	14	2	63

Tableau nombre des conclusions des avis du CSRPN Occitanie de janvier 2020 à mars 2023 par type de dossier

## Des cas particuliers...

	Favorable	Favorable sous condi- tions	Défavorable	Note de cadrage	Total
Photovoltaïque	0	4	5	0	9
Carrière	3	1	1	0	5
Renouvellement ur- bain	10	18	4	2	34
Aménagement rou- tier	1	1	3	0	5
Prévention	8	1	0	0	9
Autre	0	0	1	0	1
Total	22	25	14	2	63

Tableau nombre des conclusions des avis du CSRPN Occitanie de janvier 2020 à mars 2023 par type de dossier

# Surreprésentation de « renouvellement urbain »

	Favorable	Favorable sous conditions	Défavorable	Note de cadrage	Total
Photovoltaïque	0	4	5	0	9
Carrière	3	1	1	0	5
Renouvellement urbain	10	18	4	2	34
Aménagement routier	1	1	3	0	5
Prévention	8	1	0	0	9
Autre	0	0	1	0	1
Total	22	25	14	2	63

Tableau nombre des conclusions des avis du CSRPN Occitanie de janvier 2020 à mars 2023 par type de dossier

# Majorité d'avis défavorables dans les dossiers « photovoltaïque »

	Favorable	Favorable sous condi- tions	Défavorable	Note de cadrage	Total
Photovoltaïque	0	4	5	0	9
Carrière	3	1	1	0	5
Renouvellement ur- bain	10	18	4	2	34
Aménagement rou- tier	1	1	3	0	5
Prévention	8	1	0	0	9
Autre	0	0	1	0	1
Total	22	25	14	2	63

Tableau nombre des conclusions des avis du CSRPN Occitanie de janvier 2020 à mars 2023 par type de dossier

# Application de l'indice de transposabilité à l'échantillon étudié

	Transposabilité de 4	Transposabilité de 3	Transposabilité de 2	Transposabilité de 1	N/A
Photovoltaïque	1	1	2	2	3
Carrière	3	1	0	1	0
Renouvellement urbain	18	3	3	3	7
Aménagement routier	1	1	0	1	2
Prévention	4	3	0	0	2
Autre	0	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

Nombre d'indice de transposition des avis du CSRPN Occitanie par type de dossier

# Application de l'indice de transposabilité à l'échantillon étudié

	Transposabilité de 4	Transposabilité de 3	Transposabilité de 2	Transposabilité de 1	N/A
Photovoltaïque	1	1	2	2	3
Carrière	3	1	0	1	0
Renouvellement urbain	18	3	3	3	7
Aménagement routier	1	1	0	1	2
Prévention	4	3	0	0	2
Autre	0	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

Nombre d'indice de transposition des avis du CSRPN Occitanie par type de dossier

# Application de l'indice de transposabilité à l'échantillon étudié

	Transposabilité de 4	Transposabilité de 3	Transposabilité de 2	Transposabilité de 1	N/A
Photovoltaïque	1	1	2	2	3
Carrière	3	1	0	1	0
Renouvellement urbain	18	3	3	3	7
Aménagement routier	1	1	0	1	2
Prévention	4	3	0	0	2
Autre	0	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

Nombre d'indice de transposition des avis du CSRPN Occitanie par type de dossier

# Application de l'indice de transposabilité à l'échantillon étudié

	Transposabilité de 4	Transposabilité de 3	Transposabilité de 2	Transposabilité de 1	N/A
Photovoltaïque	1	1	2	2	3
Carrière	3	1	0	1	0
Renouvellement urbain	18	3	3	3	7
Aménagement routier	1	1	0	1	2
Prévention	4	3	0	0	2
Autre	0	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

Nombre d'indice de transposition des avis du CSRPN Occitanie par type de dossier

## Des indices de transposabilité non attribués

Parmi les 63 avis du CSRPN qui ont été analysés, 14 avis ne peuvent pas avoir un indice de transposabilité :

- 3 portent sur des projets abandonnés par le pétitionnaire précédés d'avis défavorables du CSRPN : **transposabilité de l'avis sans arrêté préfectoral**

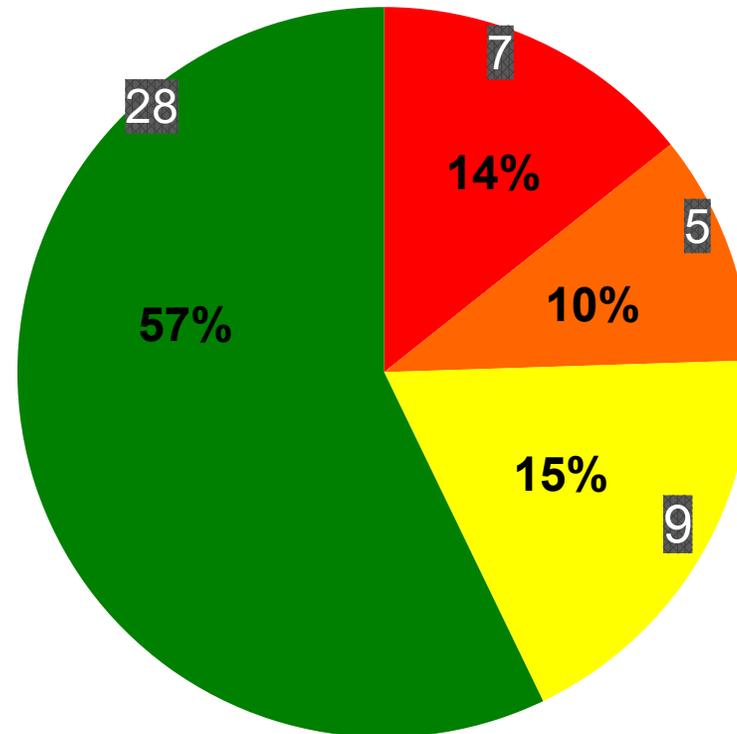
- 1 avis sans arrêté préfectoral

- 10 autres sont en cours d'instruction

Les statistiques porteront sur 49 indices de transposabilité

# Les résultats

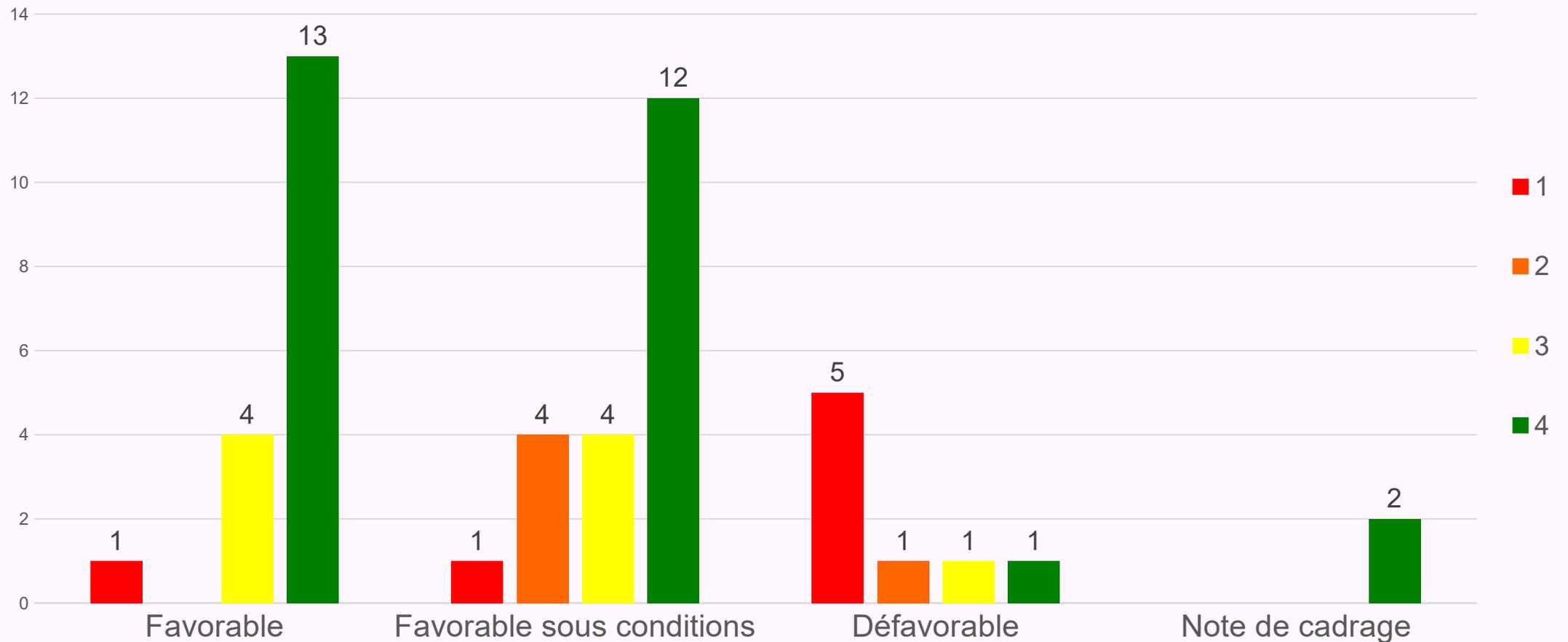
Total des taux d'indice de transposabilité des avis du CSRPN Occitanie ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de 2020 à 2023



Indice de transposabilité  
■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4

# Les résultats

Répartition de l'indice de transposabilité par conclusion des avis du CSRPN de 2020 à 2023



# Présentation du contentieux

## 6 cas de contentieux entre 2017 et mars 2023 :

- 2 font suite à un refus de dérogation « espèces protégées »
- 4 font suite à une autorisation de dérogation « espèces protégées »

Projets litigieux	Conclusion avis CSRPN	Décision de l'administration	Décision du juge administratif
Projet d'activité d'orpaillage dans le lit du Salat	Défavorable	Refus de DEP	Rejet de la requête
Projet de ranaculture	Défavorable	Refus de DEP	Rejet de la requête
Carrière granulat à Bagarre	Défavorable	Autorisation de DEP	En cours d'instance
Détournement de la route Cabestany	Défavorable	Autorisation de DEP	En cours d'instance
Photovoltaïque au sol de Lézignan	Défavorable	Autorisation de DEP	En cours d'instance
Photovoltaïque au sol Savarhès	Favorable sous conditions	Autorisation de DEP	En cours d'instance

# Analyse et discussion

## **Transposabilité des avis du CSRPN Occitanie majoritairement élevée car :**

- Forte reprise des engagements du pétitionnaire dans les avis du CSRPN
- Volonté de l'administration et des pétitionnaires de crédibiliser leur projet en suivant l'avis du CSRPN

## **Les mesures qui ne sont pas reprises sont :**

- Les mesures de planification qui ne peuvent pas se retrouver dans l'arrêté préfectoral
- Les mesures d'évitement qui bousculent le type de projet, principalement quand le CSRPN constate la présence d'une solution alternative de moindre impact